

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

**~BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR A MONTARNAUD  
DECISION MODIFICATIVE N°2**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu le budget principal voté en 2010,

Vu que les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 75 et 042 de la section de fonctionnement, et des chapitres d'ordre 040 de la section d'investissement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 1€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2010 « ZAE La Tour à Montarnaud »

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
75 – 758 « Produits divers » (Recettes) – DE		1,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		1,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		1,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		1,00€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 335 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

RAPPORT n° 2.2 <i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	FINANCES
BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR A MONTARNAUD	
DECISION MODIFICATIVE N°2	

Les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 75 et 042 de la section de fonctionnement, et des chapitres d'ordre 040 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des augmentations de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 1€ sur l'article 758 afin de prendre en compte une régularisation de TVA en centimes d'euros
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 1€ sur l'article 7133 (dépenses) ainsi que sur les articles 3355 du **chapitre 040** en dépenses et en recettes afin de prendre en compte les opérations de d'ordre de fin d'année liées à cette augmentation de crédit sur le chapitre 75

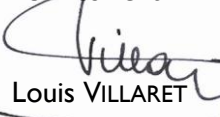
Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations de crédit suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
75 – 758 « Produits divers » (Recettes) – DE		1,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		1,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		1,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		1,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 1€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2010 « ZAE La Tour à Montarnaud »

Le Président


Louis VILLARET